

Adultes handicapés : les associations s'alarment

Un collectif départemental s'inquiète sur le manque de places et l'avenir réservé aux adultes handicapés. Il a lancé une pétition.

C'est un « cri d'alarme » qui est loin d'être isolé. Les quatre associations du Maine-et-Loire (1) qui le poussent, réunies en collectif, accueillent plus de 2 000 personnes en situation de handicap (enfants et adultes). Et emploient plus de 1 300 salariés. Elles viennent de lancer une pétition sur internet (2). Baptisée « Que vais-je devenir ? », elle déplore les restrictions budgétaires qui « freinent clairement les moyens qui doivent être alloués à l'accompagnement de chaque personne en situation de handicap ».

« En Maine-et-Loire, 34 créations de places en Esat (Établissement et service d'aide par le travail) sont programmées pour les cinq ans à venir », explique le collectif. Lors des dernières années, le rythme était plutôt d'une trentaine par an, sachant qu'il y a 1 400 places en Esat dans le département. « A ce jour, environ 250 personnes en situation de handicap sont en attente. Alors, à ce rythme, il faudra 36 ans pour que chacun bénéficie de l'accompagnement et de l'hébergement qui lui est légalement dû. » Dans la ligne de mire : les choix politiques qui conduisent l'Agence régionale de santé, organisme qui finance les places en Esat, à réduire ses crédits (*lire ci-dessous*).

Par cette pétition, le collectif milite



Le façonnage des mouchoirs de Cholet est confié depuis plus de 9 ans aux travailleurs de l'Esat Arc-en-Ciel.

pour la création en « nombre suffisant » de places en Esat mais aussi en FAM (Foyer d'accueil médicalisé) et en MAS (Maison d'accueil médicalisé). Ces deux dernières structures accueillent les personnes les plus dépendantes. « L'absence de création de places pour adultes aura pour conséquence l'engorgement des établissements pour enfants et adolescents : la loi oblige le maintien des personnes dans les structures enfance, en l'absence de place en secteur adultes », déplore le collectif. Qui entend donner encore plus d'assise à son mouvement, en « associant le plus largement possible les autres associations

qui se reconnaissent dans cette démarche ».

Emeric EVAIN.

(1) AAPEI (Association angevine de parents d'enfants en situation de handicap), AAPAI (Association angevine de parents et amis d'adultes en situation de handicap), Apahrc (Association des parents amis et adultes handicapés de la région choletaise), Adapei 49 (Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés). Toutes les quatre sont affiliées à l'Unapei.

(2) <http://personnesensituationdehandicap49.com>

Une priorité affichée, des moyens qui manquent

Dans son schéma régional d'organisation médico-social, l'Agence régionale de santé définit ses objectifs pour les années à venir. Elle dresse aussi des constats : « La loi 2002-2 prévoit la mise en place systématique de projets personnalisés, en établissements et dans les services, pour les personnes en situation de handicap. Près de 10 ans après, le chemin à parcourir

reste important », peut-on y lire par exemple.

Elle fixe comme priorités de « développer l'insertion en milieu ordinaire de travail en lien avec l'AFPA et les entreprises d'accueil », d'« ancrer le dispositif de SESSAD insertion professionnelle et améliorer son articulation avec les dispositifs pour adultes handicapés » ou encore de « redéployer des places

entre le secteur de l'enfance (IME) et le secteur des adultes (Esat) en fonction des besoins identifiés ».

On n'y trouve pas en revanche d'objectifs chiffrés, dépendants des budgets alloués. Et des arbitrages : la Loire-Atlantique, qui souffre d'un certain retard, devrait voir l'ouverture de 240 places d'Esat. Dans le même temps, ce sera huit pour la Vendée, et rien pour la Sarthe et la Mayenne.